

L'Union européenne disposera bientôt d'une réglementation en la matière

Jusqu'à il y a peu, l'Union européenne n'envisageait pas de solution commune pour l'élimination des déchets électroniques. Certains pays membres (Danemark, Finlande, Suède, Allemagne, Italie et Pays-Bas) souhaitent donc mettre en oeuvre leurs propres solutions. En octobre 1997, la Direction générale de l'environnement de l'UE a présenté une première proposition de réglementation concernant les déchets électroniques. Ce projet, destiné à devenir une directive de l'UE, prévoit notamment, dans sa version provisoire, des taux de valorisation pour certaines sortes d'appareils ainsi qu'un système de reprise gratuite selon lequel les coûts de l'élimination seraient compris dans le prix de vente des appareils neufs.

Comparaison des quantités de métaux contenues dans les déchets d'appareils électriques et électroniques et dans les déchets urbains (en t/an)

Métaux	Quantités de métaux contenues dans les appareils [en t/an; estimation]	Quantités de métaux contenues dans les déchets urbains [en t/an]
Fer	36'200	72'800
Aluminium	5'000	26'000
Cuivre	4'300	1'120
Zinc	2'200	3'640
Etain	240	470
Plomb	740	1'820
Cadmium	10	29

Des analyses permettent de déterminer la composition approximative des principales catégories d'appareils. Sur cette base, il est possible d'estimer quelles quantités de métaux lourds contiennent les appareils mis chaque année hors d'usage. Même si seule une partie des appareils est éliminée avec les déchets urbains, elle est fortement responsable de la teneur en métaux lourds de ceux-ci.